



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-Paul Beaulieu
Sous-ministre

EXPÉDITEUR : Michel Gagnon

DATE : Le 8 janvier 2009

En réponse à votre note du 7 janvier 2009 et à la suite de notre récente conversation, je conviens avec vous, monsieur le Sous-ministre, de la pertinence d'établir une démarche qui soit conforme aux préoccupations du gouvernement en matière d'investissements publics dans le traitement des dossiers d'infrastructures.

Je suis très conscient du puissant levier économique que constituent les programmes d'infrastructures municipaux et je partage les objectifs que vous énoncez et qui consistent, de façon générale, à assurer d'une part, une meilleure fluidité des investissements en concomitance avec ceux menés par l'entreprise privée et, d'autre part, à mieux les planifier afin de respecter la capacité des entreprises à les absorber.

J'ajouterais à cela qu'il est important que les subventions que nous mettons à la disposition des municipalités aient le plus d'impact possible. Cette approche exige des règles souples de gestion qui doivent être conformes aux règles usuelles d'éthique et de reddition de compte en plus de s'inscrire dans un cadre de gouvernance que souhaite à la fois le Secrétariat du conseil du trésor et le Vérificateur général du Québec.

Déjà conscient du besoin du gouvernement d'accélérer les investissements en infrastructures municipales afin de contrer les effets négatifs de la crise économique qui se pointe à l'horizon, j'ai déjà amorcé une réflexion dans le sens de votre demande avec la Direction générale des infrastructures.

Cette réflexion fera l'objet d'un projet de mode de fonctionnement qui s'alignera aux différentes valeurs de gestion que vous avez énoncées dans votre note portant tant sur la souplesse des règles, la sélection des projets, l'équilibre dans la répartition des subventions dans les municipalités et entre les régions de même que sur la structure de coordination à privilégier dans les rapports entre le cabinet et le Ministère pour être efficient.

...2



M. Jean-Paul Beaulieu

- 2 -

Je vous transmettrai dans les plus brefs délais une proposition de cadre d'intervention qui traduira concrètement l'approche que nous utiliserons au quotidien pour répondre à votre demande. J'en avise immédiatement le directeur général des infrastructures, M. Jacques A. Tremblay, qui élaborera un document à cet égard.

Je vous prie, Monsieur le sous-ministre, d'accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Michel Gagnon
Sous-ministre adjoint

c.c. : M. Robert Sauvé
M. Jacques A. Tremblay